

Inscriptions sur : qlf.sciencesconf.org



Parce qu'elle constitue l'ossature de la fiscalité, la législation fiscale se doit d'être édifiée le plus soigneusement possible, puis être appliquée rapidement et de manière effective.

Le colloque, qui se déroule en deux temps (1er avril : Université Jean Moulin - Lyon III ; 17 novembre : Le Mans Université), invite à réfléchir aux éventuels maux dont souffre la législation fiscale existante et à proposer des pistes d'amélioration, pour tendre vers un idéal de qualité qu'il conviendra de définir.

Une telle entreprise a pour dessein de contribuer aux réflexions sur la transformation de la loi et, plus généralement, sur l'évolution des normes. Le thème du colloque s'insère en effet dans une problématique globale souvent abordée, mais jamais de façon spécifique ni approfondie en matière fiscale, alors même que la législation fiscale présente d'indéniables spécificités à cet égard, qui méritent que l'on s'y attache exclusivement et dans tous ses aspects. Les enjeux de cette recherche sont également majeurs tant pour les contribuables que pour les autorités chargées de l'édiction, du contrôle et de l'application de la norme législative fiscale.

S'interroger sur la qualité de la norme requiert nécessairement un « croisement des regards ». Ainsi, d'une part, les intervenants, de renommée nationale et internationale, sont diversifiés (chercheurs en droit public et en droit privé, magistrats, avocats, représentants des administrations centrales et locales, personnalités politiques). D'autre part, il a paru indispensable d'observer quelques systèmes fiscaux étrangers, afin d'identifier des points de comparaison et de pouvoir y déceler des pistes d'amélioration du système français.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 6 heures de formation obligatoire

MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021

9H30 - 17H

Regards croisés sur la qualité de la législation fiscale

Atelier II : Qualité de l'application de la législation fiscale

AMPHITHÉÂTRE MERCURE
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES & DE GESTION
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction scientifique de
Benjamin RICOU, Maître de conférences - *Le Mans Université*,
Thémis-Um, associé au Centre d'Études et de Recherches
Financières et Fiscales (Equipe de Droit Public de Lyon)

REGARDS CROISÉS SUR LA QUALITÉ DE LA LÉGISLATION FISCALE

Atelier II – Qualité de l'application de la législation fiscale

9h30 : Accueil des participants

9h50 : Allocution d'ouverture

Sarah CASSELLA, Professeur - *Le Mans Université*, co-directrice du *Thémis-Um*

10h00 : Propos introductifs

Benjamin RICOU, Maître de conférences - *Le Mans Université*

Matinée sous la présidence de **Lukasz STANKIEWICZ**, Professeur - *Université Lyon III*,
Directeur du Centre d'Études et de Recherches Financières et Fiscales (Équipe de Droit
Public de Lyon)

I. Les risques de l'application d'une législation fiscale de mauvaise qualité

10h20 : Face aux défauts de la législation fiscale, quelles stratégies pour le contribuable ou pour l'administration ?

Sophie LAMBERT-WIBER, Maître de conférences - *Université d'Angers*

10h40 : Le regard de l'avocat

Luc Benoit CABANNE, Avocat - *Barreau du Mans*

11h00 : Pause

II. Les risques d'une mauvaise application de la législation fiscale

11h20 : La diffusion de la législation fiscale et de son interprétation

Emilie MOYSAN-JEANNARD, Maître de conférences - *Le Mans Université*

11h40 : L'interprétation juridictionnelle de la loi fiscale

Jean-Luc PIERRE, Professeur - *Université Lyon III*

Gilles BACHELIER, Conseiller d'État

12h00 : L'interprétation non juridictionnelle de la loi fiscale

Cédric MEURANT, Maître de conférences - *Université Lyon III*

12h20 : Échanges avec la salle

12h40 : Pause méridienne

Après-midi sous la présidence de **Jean-Luc PIERRE**, Professeur - *Université Lyon III*

III. Quel suivi de l'application de la législation fiscale ?

14h00 : Quel suivi par le Parlement ?

Mathilde HEITZMANN-PATIN, Professeur - *Le Mans Université*

14h20 : Quel suivi par l'administration fiscale ?

Françoise FONT, Directrice départementale des finances publiques - *DDFiP de la Sarthe*

14h40 : Quel suivi par le juge ?

Amaury VAUTERIN, Premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel - *Tribunal administratif de Nantes*

IV. La qualité de la législation fiscale à l'étranger (2/2)

15h00 : La qualité de la législation fiscale en Suisse

Xavier OBERSON, Avocat, Professeur - *Université de Genève*

15h20 : La qualité de la législation fiscale en Italie

Pasquale PISTONE, Professeur - *Université de Salerne* et *Université économique de Vienne*

15h40 : Échanges avec la salle

15h50 : Pause

V. Rapport de synthèse

16h00 : Ludovic AYRAULT, Professeur - *Université Paris I – Panthéon Sorbonne*